

Janusz Korczak, penseur des droits de l'enfant

*Présentation de Janusz Korczak (1878-1942) et des dispositifs éducatifs innovants
institués dans ses deux orphelinats pilotes, sur la période 1912-1942
par Bernard Lathuillère*

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 2 |
| RAPPEL BIOGRAPHIQUE | 2 |
| L'ŒUVRE DE JANUSZ KORCZAK | 4 |
| SON ŒUVRE LITTÉRAIRE | 4 |
| SON ŒUVRE SOCIALE | 5 |
| SON ŒUVRE PÉDAGOGIQUE | 6 |
| LES FONDEMENTS DE SON ACTION ÉDUCATIVE | 6 |
| LES DEUX ORPHELINATS PILOTES | 7 |
| <i>Le fonctionnement des orphelinats</i> | 8 |
| LES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS KORCZAKIENS | 9 |
| <i>Le tribunal des enfants</i> | 10 |
| Le principe du tribunal | 10 |
| Le code du tribunal..... | 11 |
| <i>Les catégories citoyennes</i> | 12 |
| <i>Le Parlement des enfants</i> | 13 |
| Le droit de se bagarrer..... | 14 |
| Les paris | 14 |
| CONCLUSION | 14 |

Introduction

Janusz Korczak est aujourd'hui reconnu comme l'un des précurseurs de la pensée, de l'affirmation et de la mise en œuvre effective des droits de l'enfant. Cette réputation est fondée non pas sur des écrits ou des déclarations, mais sur une démarche scientifique et une pratique engagée au service des centaines d'enfants dont il avait la charge, avec une observation clinique de l'évolution de l'enfant, une recherche constante de tout ce qui pouvait aider à construire un être humain libre et indépendant, et une implication personnelle exemplaire dans le contexte d'un pays avide de liberté et de démocratie qui connût quatre guerres jusqu'au choc frontal avec le nazisme.

L'innovation majeure de Janusz Korczak, qui caractérise son action, tient au fait que les droits de l'enfant qu'il réclamait et qu'il a institué avec succès dans ses institutions pendant trente ans n'étaient pas seulement les droits élémentaires de protection de l'enfant mais aussi les droits positifs de l'enfant. Ces droits dits aussi droits actifs, sont les droits d'expression et de participation décrits aujourd'hui dans les articles 12 à 17 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) adoptée par l'ONU en 1989 et discrètement ratifiée depuis par la plupart des États.

Pour expliquer, définir et défendre les droits des enfants, Korczak n'utilisait pas nécessairement une argumentation juridique. Il s'employait plutôt à décliner au quotidien toutes les situations où les adultes et la société manquaient de respect aux enfants et pour y remédier. Il appelait en même temps à une refonte complète de l'éducation qui prendrait en compte le respect des droits de l'enfant. Et il a consacré son œuvre, et sa vie, à montrer que c'était possible.

Si le statut de l'enfant a heureusement évolué dans les pays modernes, c'est sans doute cette réforme-là qui tarde le plus et qui explique Korczak est encore aujourd'hui un précurseur en termes d'évolution des mentalités dans les rapports adultes/enfants.

Rappel biographique

Korczak est un médecin, un éducateur et un écrivain polonais né en 1878 à Varsovie. On ne retient que son pseudonyme littéraire mais son vrai nom est Henryk Goldszmit. C'est le nom d'une famille juive aisée, laïque et progressiste, assimilée depuis longtemps, appartenant à l'intelligentsia. La communauté juive représentait 10 % de la population environ.

De son enfance, on retiendra surtout que son père, Józef, un brillant avocat, était surtout un père absent. Henryk est élevé par sa mère dans un univers surprotégé, entouré de femmes, avec une gouvernante, sa grand-mère, qui fut sa seule confidente, et sa petite sœur Anna. L'enfant s'ennuie beaucoup, à la maison comme à l'école. Il ne comprend pas pourquoi on l'empêche d'aller jouer dans la cour avec le fils du concierge ou même dans la rue avec les enfants beaucoup plus libres que lui qu'il observe le nez collé aux carreaux de son grand salon.

À douze ans, sa vie bascule : son père est déclaré « fou », c'est un aliéné qu'il faut isoler à l'asile. La famille est ruinée. Pour ramener un peu d'argent, le jeune garçon devient précepteur pour les élèves de son quartier et il découvre à ce moment-là deux ou trois choses qui vont forger sa vocation : l'art de la pédagogie tout d'abord. En tant qu'enfant, il observe qu'il lui est facile de comprendre les appréhensions des plus jeunes et de trouver les mots pour les mettre à l'aise et leur expliquer leurs leçons. Il découvre aussi que tous les enfants, qu'ils soient riches ou pauvres, de familles catholiques ou

juives, ont à faire de la même façon à l'incompréhension des adultes qui ignorent à peu près tout de leurs besoins, de leurs difficultés, et de leur monde.

Culpabilisé et angoissé, il assiste impuissant à l'évolution de la maladie de son père jusqu'à son suicide, cinq ans après. Il se réfugie dans l'imaginaire et il se met à écrire son journal intime, puis des piges pour les nombreux journaux de l'époque. Il fréquente régulièrement les bas-fonds de Varsovie. Sans aucun misérabilisme, Henryk raconte la lutte pour la survie, les sentiments et la grandeur d'âme des enfants jetés à la rue par la misère et l'alcoolisme et il se fait leur ardent défenseur. « *L'enfant ne devient pas un homme, il en est déjà un* ». Avec cette formule restée célèbre d'un article de 1899, il réclame déjà le respect des droits de l'enfant.

Quand Henryk a vingt ans, il vit dans une époque prérévolutionnaire. Ce début de siècle est un chaudron sur le plan social et politique. En Pologne, le contexte est particulier puisque c'est celui d'un pays sous occupation militaire depuis 130 ans, depuis qu'il a été partagé entre ses trois puissants voisins, l'Autriche-Hongrie, la Russie et la Prusse. En 1990, non seulement toute la jeunesse et l'intelligentsia de son pays ne rêvent que de reconquérir l'indépendance perdue de la Pologne mais dans la période révolutionnaire qui agite toute l'Europe et la Russie, la volonté de changer le monde est partout à l'ordre du jour, dans tous les domaines. Avec ses camarades, il s'engage activement dans la résistance culturelle à l'occupant russe, qui passe par la défense de la langue polonaise. Il participe à l'Université clandestine, organise des bibliothèques volantes. Plus tard, ce sera les premières colonies de vacances pour les enfants pauvres.

Son premier livre publié en 1901 sous son pseudonyme, est intitulé : *Les enfants de la rue*. Le second en 1905 sera : *L'enfant du salon*. Écrire et lire ne permettant pas de changer la vie des enfants, il avait décidé de faire des études de médecine et il obtient son diplôme en 1905. Mais la Russie est en guerre contre le Japon et il est aussitôt envoyé sur le front, en Mandchourie, en tant que médecin militaire de l'armée russe.

À son retour l'année suivante, il découvre avec étonnement que ses romans lui ont apporté une grande notoriété. Il peut facilement se faire une clientèle privée et il pourrait se contenter d'une carrière médicale et littéraire prometteuse. Il s'offre alors des voyages d'études sur les traces des grands pédagogues et médecins, à Berlin, en Suisse, à Paris (en 1910), Londres. Sans oublier un premier petit détour en prison, où l'envoi pendant deux mois, en 1909, une vague de répression tsariste contre l'intelligentsia polonaise en même temps que, entre autres, un camarade de son âge nommé Ludwik Rajchman (1881-1965)¹ qui deviendra le créateur de l'UNICEF puis de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé).

Ce séjour en prison permettra au jeune étudiant un échange de vue approfondie, pendant deux mois, avec Ludwik Ktzywicki (1859-1941), un célèbre et éminent sociologue connu pour être le traducteur de Karl Marx en polonais. Le brillant Docteur Korczak deviendrait-il le Karl Marx de l'éducation comme ont pu le suggérer certains articles à l'époque ?

¹ Cofondateur et premier président de l'UNICEF en 1946, Ludwik RAJCHMAN (1881-1965) est un proche contemporain de Korczak, diplômé de médecine en même temps que lui en 1905, qui a comme lui consacré sa vie à la sauvegarde de l'enfance et qui a fondé en 1919 à Varsovie le futur institut national d'hygiène sur le modèle de l'institut Pasteur. À la différence de Korczak, Rajchman est rapidement parti à l'étranger, où il développa rapidement une brillante carrière internationale. Il peut être considéré comme le premier « médecin sans frontières ». En 1945 il a inspiré la naissance de l'OMS puis celle de l'UNICEF qu'il a créé avec les responsables de l'ONU et de grands médecins comme Robert Debré et dont il sera le premier président en 1946. Rajchman est mort à Chenu dans la Sarthe en 1965. L'importance de son œuvre a été redécouverte grâce au travail de recherche de son arrière-petite-fille Marta Balinska, auteure de sa biographie : *Une vie pour l'humanité — Ludwik Rajchman (1881-1965)*, « L'espace de l'Histoire », La Découverte, 1995, 398 p.

Malgré les avancées de Pasteur et la naissance de la pédiatrie qu'il a vu émerger à Paris, l'exercice de la médecine se révèle trop frustrant pour lui. À l'hôpital pour enfants ou il a gardé un poste d'interne pendant sept ans, son travail se résume à ausculter les enfants et à assister impuissant à leur lente agonie. Sa critique de la médecine lui permet de radicaliser sa démarche. Si on veut vraiment aider les enfants, il faut le faire avant qu'ils ne tombent victimes de la faim, du froid, de l'abandon. Il faut s'occuper d'eux quand ils sont bien vivants, répondre à leurs besoins et les traiter avec amour et respect. Il estime aussi indispensable de développer les recherches sur l'enfant.

La suite de sa biographie est le récit de son implication totale et permanente pour la cause des enfants et se confond avec son œuvre. En Pologne, entre les deux guerres mondiales, il devint l'une des personnalités scientifiques les plus respectées dans le domaine de l'enfance.

Ce n'est pourtant pas l'action socio-éducative exemplaire de l'un des plus grands éducateurs du XX^e siècle que l'Histoire a retenu, mais plutôt le fait qu'il est mort pour ses idées, assassiné par les nazis avec son équipe éducative et les 200 enfants de son orphelinat du ghetto de Varsovie, au camp d'extermination de Treblinka, le 6 août 1942. Korczak aurait pu s'enfuir mais il a choisi de rester au côté des enfants emprisonnés dans l'enfer du ghetto et sa lutte quotidienne pour leur survie pendant plus de deux ans et demi a été son ultime combat contre la barbarie. L'humanité reconnaissante lui a ouvert les portes de son Panthéon au côté de ses plus grandes figures. Et très lentement, poursuit son œuvre.

L'œuvre de Janusz Korczak

On peut dire qu'elle a une dimension sociale, pédagogique et littéraire.

Son œuvre littéraire

Korczak a entamé et achevé sa vie littéraire par l'écriture de deux journaux, qui ont tous deux été publiés. Entre sa *Confession d'un papillon* et son historique et incontournable *Journal du ghetto*, son écriture tendait toujours à développer l'imaginaire des enfants et à réveiller les consciences des adultes, en révélant un grand témoin de son temps mais aussi un poète visionnaire engagé dans une course sans fin contre la souffrance et la folie des hommes.

Certains de ses ouvrages sont devenus rapidement des best-sellers et ils sont nombreux à avoir été traduits et publiés dans une vingtaine de langues. Pour autant, tous ses livres ne sont pas encore connus. En 2007, on achève à peine la publication de ses Œuvres complètes en seize volumes en polonais et en allemand.

Son œuvre est principalement composée d'ouvrages didactiques pour les adultes et de romans réservés aux enfants. Dans la première catégorie, parmi les traductions françaises, l'ouvrage de référence reste sans conteste son traité de pédagogie appliquée rédigé pendant la guerre de 1914-1918 et intitulé *Comment aimer un enfant*.

Dans la seconde, il faut citer *Le Roi Mathias Ier*, qui devrait être considéré comme le premier grand roman des droits de l'enfant, avec ses premières manifestations nationales d'enfants et l'histoire mouvementée du premier parlement national d'enfant

au monde. Nombre de ses jeunes lecteurs expriment leur espoir du retour triomphal de leur héros. À la fin du roman, Korczak, réaliste, a exilé sur une île déserte après avoir hésité à le faire fusiller (!) pour avoir tenté d'apporter la démocratie aux enfants de son pays imaginaire, lequel est bien sûr une métaphore de la Pologne.

Dans de nombreux pays, *Le roi Mathias* est un support pédagogique de choix pour les enseignants sur le plan de l'éducation à la citoyenneté ou de l'initiation aux droits de l'enfant. Il est régulièrement étudié à ce titre à l'école primaire, en France et en Pologne ou il est inclu dans les programmes, au même titre que les contes de Perrault. Le roman est aussi très régulièrement mis en scène avec toujours beaucoup de succès.

Son œuvre sociale

Elle est caractérisée par son engagement radical au service du « *peuple des enfants* » selon son expression. Korczak n'aura de cesse d'interpeller les adultes quant au regard qu'ils portent sur les enfants.

« C'est sous nos yeux que la femme-esclave s'est métamorphosée en femme-être humain. Durant des siècles, elle a été forcée à jouer le rôle que l'homme lui imposait, en se donnant des genres, pour satisfaire son plaisir égoïste. Il refusait de voir le travail (la contribution) des femmes, de même qu'aujourd'hui, il se refuse à voir le travail (la contribution) des enfants. L'enfant n'a pas encore pris la parole ; pour le moment, il ne fait qu'obéir »².

Il écrira d'innombrables articles et ouvrages pour fustiger l'irresponsabilité des institutions et des adultes et pour exiger le respect pour les enfants. Dans son célèbre pamphlet de 1928, intitulé : « Le droit de l'enfant au respect », Korczak demande :

« Dressons le bilan : quelle est la part du revenu global qui devrait revenir à l'enfant légalement et non pas en tant qu'aumône ? Vérifions honnêtement nos comptes pour voir ce que nous mettons à la disposition du peuple enfantin, de cette partie de la nation, qui pour n'avoir pas encore grandi, se trouve réduit à la condition de serfs. »³.

En 1926, il lance un journal national pour les enfants entièrement réalisé par des enfants : « La petite revue » (« *Maly Przegląd* »), diffusé sous forme d'encart dans un hebdomadaire national populaire jusqu'en 1939 (l'invasion du pays). Support privilégié de la voix de l'enfant dans son pays, outil d'intégration et de solidarité favorisant l'expression, l'écriture et la lecture, cette production inégalée est aussi une forme volontairement discrète d'aide sociale puisqu'il parvient à rémunérer ses 2000 petits correspondants de presse l'équivalent d'un centime (1 zloty) par article publié. Le Comité de rédaction était uniquement composé des enfants bénévoles des orphelinats. Un seul adulte y siégeait « *un vieux chauve à lunettes, pour qu'il y ait de l'ordre* » : Korczak au début, puis Igor Newerly, un étudiant qu'il avait engagé comme son secrétaire particulier qui est devenu par la suite un grand écrivain polonais.

Korczak a aussi été un expert nommé auprès du Tribunal de Varsovie. Il fut à ce titre le grand avocat des jeunes délinquants, ses plaidoiries étaient attendues et certaines sont restées célèbres.

² Korczak Janusz, *Comment aimer un enfant*, Éd. R. Laffont, coll. Réponses, Paris 1998, p. 89

³ Korczak Janusz, « *Le droit de l'enfant au respect* », en annexes de *Comment aimer un enfant*, op.cit. pp. 350-383, chap. 3

Son œuvre pédagogique

Elle s'inscrit dans la mouvance des idées progressistes qui traversaient les États-Unis et l'Europe au début du siècle ainsi que dans la lignée des théoriciens et praticiens de la pédagogie active. Pestalozzi et Tolstoï sont ses maîtres.

Elle est caractérisée par son action éducative dans ses deux orphelinats pilotes de Varsovie ouverts respectivement en 1912 et 1919, que nous décrivons un peu plus loin, et par une inépuisable action de formation. Korczak enseignait la pédagogie aux éducateurs spécialisés, aux éducateurs de jeunes enfants, et aux étudiants de l'Université de Varsovie.

Plus encore, toute sa vie durant, il n'a eu de cesse de sensibiliser et de responsabiliser le grand public vis-à-vis de la condition des enfants. Il s'ingéniait entre autres objectifs à réconcilier les adultes tant avec les enfants qu'avec leur propre enfance, et à leur donner les moyens de s'investir dans leur mission éducative. Il y parvenait parfois de diverses manières, notamment par le succès de certains ouvrages et de ses célèbres émissions de radio très suivies dans tout le pays, à une heure de grande écoute, entre 1934 et 1936 et en 1938.

Dans ces trois domaines, littéraire, social et pédagogique, l'œuvre de Korczak a marqué son époque et elle a atteint une portée universelle. Elle tire sa force de son inscription dans les mouvements historiques révolutionnaires déjà évoqués, mais si elle reste aussi d'actualité c'est qu'elle est aussi le fruit des expériences critiques particulières d'un grand témoin engagé de son temps. Notamment parce qu'après avoir souffert comme on l'a vu de l'inconstance et de la folie de son père, c'est à la violence et à la folie des hommes que Korczak a très directement été confronté comme médecin militaire dans les hôpitaux de campagne de trois guerres, dont une mondiale (1905, 1914-18 et 1919 Pologne/Russie). Il a observé impuissant les hordes d'enfants mourants ou orphelins qui erraient fous de douleur par milliers sur les routes. Et sur le plan personnel, elle est aussi le fruit de sa double identité juive et polonaise, pour lutter contre l'intolérance, le racisme et les clivages intercommunautaires dont il n'ignorait rien.

Les fondements de son action éducative

Devenir éducateur signifie pour Korczak qu'il renonce à la médecine. S'il le fait, c'est parce qu'il va pouvoir mettre enfin en pratique ses idées révolutionnaires sur le plan de l'éducation et qu'il est temps pour lui de devenir l'éducateur responsable que son père n'avait pas été.

Par ailleurs, le constat qu'il fait est alarmant : les adultes continuant d'ignorer ou de mépriser les enfants en général, aucune institution ne leur est adaptée. L'école et la famille sont des milieux plutôt hostiles et les orphelinats sont des cloaques. Dans un tel monde, il est impossible d'être heureux. Pour un être humain, s'y adapter revient à perdre sa dignité et ses qualités. Du côté des adultes ce n'est pas mieux : sur le plan scientifique on ne connaît encore pas grand-chose à l'enfant, et même les projets révolutionnaires oublient l'enfant, avait-il pu tristement conclure de ses discussions avec les partisans de la lutte armée⁴.

⁴ Sur les rapports de Korczak avec le communisme, on peut se reporter à la biographie de Betty Jean Lifton : *Janusz Korczak Le roi des enfants*, Éd. Laffont 1989, p. 48, 65 et 191-193

Dans ces conditions, Korczak se donne alors comme objectif de rechercher le bonheur des rebelles. Pour leur redonner confiance en eux, il a besoin d'une forme d'organisation collective qu'ils pourront s'approprier suffisamment pour se sentir dans un monde bien à eux, à leur portée, désirable. Le cadre sera celui d'une communauté éducative de façon à favoriser le bon développement de l'enfant et son autonomisation, tant sur le plan social qu'individuel tout en lui permettant de vivre pleinement ce temps privilégié de l'enfance.

Son projet pédagogique sera le suivant⁵ :

- Traiter les enfants comme des êtres conscients de leurs besoins, capables de comprendre la nécessité de respecter des limites, de se soumettre à la loi et d'accepter des renoncements dans l'intérêt collectif. Capables de maîtrise de soi, de luttes intérieures et d'efforts persévérants pour se libérer des mauvaises habitudes et des mauvais penchants.
- Chercher une voie moyenne entre la contrainte et le laisser-aller, et par conséquent opter pour la concertation, le contrat, l'entente, en tant que pierre angulaire d'une organisation qui se met en place progressivement, avec leur participation. Pas de parole, pas de morale. Faire en sorte que les enfants apprécient leur séjour, pour leur donner envie de progresser. Chercher des formes faciles, compréhensibles pour les enfants.
- Avancer avec prudence, progressivement, sans attendre des résultats rapides. Observer attentivement tous les détails de la vie quotidienne et se garder de toutes illusions et de toutes certitudes sur les enfants.

Parti sur une démarche d'amour et de respect de l'enfant, Korczak a clairement comme objectif une transformation du champ social. La réforme de l'éducation dans laquelle il s'engage implique une réforme du statut de l'enfant sur des bases constitutionnelles. Loin des déclarations de bonnes intentions ou des actions « humanitaires », c'est l'inscription dans la loi qui sera garante du respect des jeunes et non plus l'arbitraire ou la subjectivité du maître, de l'éducateur ou du directeur.

En rupture complète avec le passé, son nouvel établissement devrait être un laboratoire d'idée et si possible servir d'exemple. Pourquoi dès lors, ne pas en faire une vraie RÉPUBLIQUE D'ENFANTS qui serait à la fois une utopie mais aussi une réalité quotidienne ? C'est ainsi que tout naturellement, en même temps qu'il en dessine les plans, Janusz Korczak jette les fondations d'un projet radicalement nouveau et ambitieux, caractérisé par :

- La défense et le respect des droits actifs et passifs de l'enfant ;
- La pratique de l'autogestion la plus large possible avec des enfants ;
- L'éducation par le travail permettant aux enfants de s'impliquer dans la vie collective ;
- L'éducation à la citoyenneté.

Les deux orphelinats pilotes

Janusz Korczak a créé deux établissements destinés chacun à accueillir une centaine d'enfants de sept à quatorze ans.

⁵ Falska Maryna, « *Nasz Dom* » *szkic informacyjny*, 1928, traduction inédite, AFJK, 2000, extrait de l'introduction.

Le premier, ouvert en 1912 a été appelé « La Maison des orphelins » (« Dom Sierot »). Financé par des œuvres philanthropiques, il était destiné aux enfants juifs issus des quartiers les plus déshérités de la ville. Il était codirigé par Stefa Wilczynska. C'est cet orphelinat, avec Stefa, Korczak, leur équipe et les enfants de l'époque qui a été déporté dans le ghetto puis à Treblinka.

Le second, appelé « Notre Maison » (« Nasz Dom »), a été ouvert en 1919 à la fin de la première guerre mondiale pour prendre en charge les orphelins de guerre des familles d'ouvriers polonais, généralement de religion catholique. Il était dirigé par Maryna Falska qui en a décrit dans un livre inédit en français les huit premières années de fonctionnement.

Il faut savoir qu'à l'époque il était absolument impossible, au regret de Korczak, d'élever ensemble les enfants Juifs et « Polonais ». Par contre Korczak a pu instituer la mixité. Les deux établissements bénéficiaient du meilleur confort possible. Dessinés sur plans par Korczak, Stefa et Maryna, ils ont tous deux été décrits comme de véritables palais de l'enfance avec leur chauffage central et leurs salles de bain avec des baignoires. Peu d'immeubles à Varsovie étaient aussi bien équipés à l'époque.

Dans les deux cas, les bénéficiaires étaient des enfants pauvres souvent déjà livrés à eux-mêmes, orphelins de père ou de mère, que la famille trop misérable préférait « mettre » à l'orphelinat. Les placer chez Korczak était une chance. Écoutons ce qu'en disait Joseph Arnon, un ancien éducateur de Korczak : « *Ces enfants vivaient en état de constante frustration et refusaient les règles primordiales de la société dans laquelle ils vivaient. En général, ils se montraient allergiques à toute forme d'autorité et n'avaient plus confiance dans le monde des adultes. Ils apportaient avec eux d'immenses craintes et angoisses et une méfiance systématique* »⁶. La plupart présentaient des troubles du comportement, certains étaient malades, d'autres handicapés.

Le fonctionnement des orphelinats

Dans les deux établissements, la vie collective est tout entière organisée de façon démocratique et égalitaire. La citoyenneté est à l'honneur. Le travail et le partage des corvées sont valorisés. La loi la même pour tous, du directeur au plus jeune enfant et il existait une justice rapide et efficace. Les punitions et les récompenses, la plupart symboliques, sont cogérées de même que toutes les décisions concernant la vie de l'établissement. Il existe un parlement des enfants qui dispose d'une part du budget général (0,5 %). Tous les enfants ont accès à des possibilités permanentes d'auto-évaluation et d'auto-éducation. Et enfin il existe une cogestion permanente de l'évolution des règles.

Il est notoire que ni Korczak, ni Falska ni Wilczynska, s'ils ont clairement instauré et développé partout où c'était possible l'autogestion⁷ avec les enfants, n'ont jamais tenté d'appliquer aucune méthode préconçue. Toujours à l'écoute des besoins individuels et collectifs des enfants, observant les dysfonctionnements collectifs et autres ratés, ils s'ingéniaient en permanence à inventer avec les principaux intéressés, des réponses originales, pragmatiques et consensuelles à des problèmes précis. Ils le faisaient, toujours avec humour, toujours en tenant compte de leurs limites personnelles, en jouant avant tout leur rôle d'adulte. Ils se contentaient d'aider les enfants à s'organiser, à apprendre à gérer eux-mêmes leurs problèmes personnels et collectifs, à tenir leur

⁶ Arnon Joseph, « *Wo was Janusz Korczak ?* », brochure, Midstream N.Y., mai 1973, trad. AFJK inédite en français.

⁷ Korczak utilise le mot « samojondt » en polonais, qui signifie littéralement : « auto-pouvoir ».

rang et à progresser au sein d'une communauté éducative vivante où chacun pouvait réellement s'investir et dont il était toujours possible de faire évoluer les règles.

Josef Arnon disait : « L'autogestion assumée par les enfants n'impliquait ni désordre ni loi du plus fort. Mais était au contraire, un moyen d'éducation : pas d'obéissance aveugle à des lois incomprises des enfants mais au contraire un apprentissage du respect mutuel. Cette méthode pédagogique prouve que quand on pose des buts concrets qui correspondent aux besoins de l'individu et de la société, que quand les enfants ont leur mot à dire pour la réalisation, on assiste à la formation d'un corps collectif cohérent. »⁸

Grâce à ce système, continue Arnon, dans lequel enfants et éducateurs se trouvaient à égalité de droit, il était possible de défendre des valeurs et de formuler des exigences communes et de les obtenir par des voies connues et respectées de tous.

On reconnaissait des différences de hiérarchie sociale entre les enfants. Il y avait des enfants plus ou moins privilégiés. Mais ces privilèges étaient fonction des contributions des enfants au travail de l'orphelinat, de leur dévouement pour les autres et découlaient de l'exemple personnel donné. Ce n'était pas une « élite » fondée sur la force, comme habituellement dans les institutions, mais une société communautaire dans laquelle les enfants plus âgés étaient des modèles pour les plus jeunes.

Tout le système visait à encourager la différenciation et à donner à chaque enfant les soins spécifiques qu'il exigeait. Korczak pensait que l'on pouvait y parvenir par une interaction de tous les enfants et avec l'aide de jeunes éducateurs imprégnés d'ethos pédagogique. Ces éducateurs étaient des étudiants qui vivaient dans l'orphelinat, mêlés aux enfants.

Précisons d'une part que Janusz Korczak tenait à ce que les enfants respectent les adultes, quels que soient leurs sentiments et les circonstances, et d'autre part que toute cette organisation reposait sur un fort niveau d'implication de Korczak et de son équipe éducative. L'œuvre de Korczak n'aurait pas été possible sans Stefa et Maryna, les maîtresses de maison des deux orphelinats, et sans leurs efforts particuliers et constants à tous les trois pour recruter les éducateurs et leur assurer une formation de grande qualité.

Le « système » pédagogique de Korczak s'appuyait sur les dispositifs éducatifs institués progressivement par Korczak dans les deux établissements. Il s'agit de tout un ensemble de mesures, dispositions, institutions internes très élaborées, si nombreuses et si bien articulées entre elles qu'il est nécessaire d'avoir recours à un minimum de méthodologie pour les appréhender.

Les dispositifs éducatifs korczakiens

Leur « catalogue » est impressionnant. Sachant que pour les enfants concernés, tout cela était limpide (ce qui ne veut pas dire facile) et que tout atteste qu'ils s'y investissaient très facilement, bienvenue dans la république des enfants !

1. Les dispositifs régissant l'organisation institutionnelle

Le conseil pédagogique était la seule instance constituée uniquement d'adultes. — Immédiatement en dessous venait le Parlement appelé aussi Conseil d'autogestion — Puis on trouvait le Conseil juridique qui faisait évoluer les lois internes — Le Tribunal des

⁸ Arnon, op. cit.

enfants — Le journal interne — La réunion générale hebdomadaire, moment de régulation.

2. Les dispositifs structurant l'organisation collective

Les qualifications citoyennes — Les réunions débats — Le tableau d'affichage — Les cahiers de communiqués (rapport des activités) — La courbe des sentences — Les remerciements et pardons — Le calendrier des victoires et des défaites — La vitrine aux objets trouvés — L'étagère ou le Coin bibliothèque — La boutique.

3. Les dispositifs régissant l'organisation du travail

Les services (1 unité de travail = 1/2 heure par enfant/jour) — Le tableau de permanence — La réunion des tractations — Le soutien scolaire — Les loisirs et les travaux manuels — La « Bourse » (système d'embauche des jeunes éducateurs, pour anciens pupilles et étudiants).

4. Les dispositifs favorisant l'évolution personnelle

L'auto-évaluation — La courbe des affaires — Le plébiscite — Le tribunal de réhabilitation — Le tutorat

5. Les dispositifs favorisant l'évolution sociale

La boîte aux lettres — Les paris — Le droit de se bagarrer — La liste du lever matinal — Les cartes souvenirs — Les cahiers et les journaux des enfants

6. Les dispositifs spécifiques à l'organisation de la Justice (le Tribunal des enfants)

Le Code — La Cour — Le Secrétaire (un éducateur) — Le tableau du tribunal — La gazette du tribunal — L'inscription (pour porter plainte).

On pourrait distinguer dans cet organigramme les éléments constitutifs de l'autogestion et de l'expérimentation de la démocratie directe (tel le plébiscite). On pourrait essayer aussi d'étudier transversalement ceux qui avaient clairement une visée prophylactique (préventive), tel que le droit de se bagarrer, ou thérapeutique, tel que les paris, selon la division utilisée par Arnon.

Mais pour commencer, examinons plus en détail quelques points clés qui permettront d'apprécier l'art et la manière dont Korczak a institué et mis en pratique les droits d'expression et de participation des enfants : à savoir le fonctionnement de la Justice, les qualifications citoyennes et le parlement des enfants.

Le tribunal des enfants

Le principe du tribunal

La colonne vertébrale du fonctionnement était l'organisation de la justice. Selon Arnon, Korczak pensait que tous les enfants pourraient profiter de ce dispositif étudié pour les enfants les plus difficiles. Son tribunal fonctionnait sur le modèle des tribunaux de pairs. Ces tribunaux étaient courants en Pologne à l'époque et ils étaient bien acceptés par la société. Dans les divers corps institutionnels, comme encore de nos jours, ils permettent aux gens se connaissant le mieux de gérer eux-mêmes leurs conflits. Le génie de Korczak a été d'adapter ce dispositif à ses orphelinats et d'en faire un outil pédagogique tout en instituant une pratique très évoluée des droits de l'enfant.

Le tribunal des enfants se composait de cinq juges âgés de 12 à 14 ans dont les noms étaient tirés au sort parmi les enfants qui n'avaient eu aucune affaire dans la semaine précédente, c'est-à-dire qui n'avaient été ni plaignant, ni accusé. Un éducateur

participait au tribunal comme secrétaire mais il ne disposait pas de droit de vote. Il annonçait les affaires à juger, il lisait à la Cour les dépositions des plaignants et des témoins par lui recueillis sur son registre et il notait les verdicts délivrés par les juges. Le samedi matin, lors de la réunion générale en présence de tout le monde, le docteur Korczak ou Stefa lisait à voix haute le journal qui contenait le compte rendu de tous les événements de la semaine et les verdicts du tribunal. Les enfants pouvaient avoir eu plusieurs affaires dans la semaine et l'énoncé des sanctions n'allait pas sans pleurs. Il s'agissait d'un temps fort de leur vie collective.

L'expérience a montré qu'une cinquantaine d'affaires étaient déposées en moyenne par semaine pour la centaine d'enfants vivant dans chaque orphelinat. La grande force du tribunal était que toutes les affaires pouvaient être jugées en une heure ou deux. Quand il y en avait davantage – des témoignages ont rapporté que leur nombre pouvait atteindre 200 à 300 par semaine dans les périodes où l'établissement allait mal, on élisait autant de Cours de justice que nécessaire. Ainsi pour traiter 300 conflits, il suffisait de six Cours pour que Justice soit rendue à tous. En période de crise, un tel dispositif était irremplaçable, au point que Korczak écrivit en 1919 que selon lui, aucune école ou établissement accueillant des enfants ne saurait s'en passer d'ici à cinquante ans...

Le dépôt des plaintes était aussi très étudié : le tableau du tribunal, placé en évidence, était à la disposition de tous, enfants et adultes. Lorsque quelqu'un avait été agressé ou estimait avoir été victime d'une injustice, il lui suffisait d'inscrire son nom et celui de la personne concernée sur un coin du tableau sans en indiquer la raison. L'inscription « Marek/Henryk » signifiait que Marek avait un problème avec Henryk, qui pouvait être de toute nature, du plus banal ou plus sérieux. Tout le monde avait le droit de « pratiquer l'inscription », selon l'expression consacrée. Le plus petit des enfants pouvant se plaindre de l'attitude d'un membre du personnel ou même du directeur à son égard. Korczak lui-même a plusieurs fois été cité devant le tribunal⁹. À l'inverse, quand un éducateur estimait qu'un enfant méritait une sanction, il devait le citer au Tribunal, à qui revenait donc l'évaluation de la faute et de la punition.

Le soir venu, l'éducateur-greffier du tribunal passait voir tous ceux qui avaient inscrit leurs noms sur le tableau. Il écoutait les griefs, recueillait les témoignages et il leur demandait s'ils souhaitaient porter plainte. Ce délai et ce temps de réflexion permettaient déjà les réconciliations, les excuses ou les compromis, mais c'était aux plaignants de décider seuls s'ils estimaient que l'affaire devait aller plus loin et obtenir qu'une décision de Justice leur soit rendue, publiquement, par le tribunal.

Le code du tribunal

Ce code était décrit comme étant composé de 1 000 articles ce qui en montrait l'importance et le valorisait aux yeux des enfants. Si le fonctionnement du tribunal était cogéré, le code était l'œuvre personnelle du seul Korczak. Sur le modèle du Code civil napoléonien de référence à l'époque, il avait mis tout son talent d'éducateur à décliner le plus subtilement possible en mots choisis dans ses articles et ses attendus les multiples facettes de la compréhension, du pardon ou de la condamnation. L'essentiel à ses yeux était que la sanction devrait être avant tout symbolique et toujours laisser ouverte la voie de la réparation de façon à aider les jeunes à prendre conscience des conséquences de leurs actes et à progresser. *« S'il fallait pardonner, le code disait pourquoi. S'il s'agissait de déclarer quelqu'un coupable, ce code disait dans quelle mesure ».*

⁹ On en trouve des exemples dans la biographie de Betty Jean Lifton, op. cit., pp. 142-143

L'astuce qui permettait aux enfants de s'approprier le code était qu'en fait, dans le décompte des articles, seule la première dizaine est décomptée. Les suivantes ne comptent plus que quelques articles et au-delà de 100 on ne compte plus que par centaines. Il n'y avait donc en réalité qu'une soixantaine d'articles à connaître. D'autre part, l'évaluation de la sanction était d'autant plus facile que le numéro de l'article sanction renseignait sur la gravité de la faute. Ainsi pour un enfant, se voir attribuer l'article 100 signifiait une faute plutôt lourde qui pesait lourd en points dans l'évaluation générale de sa conduite.

Quant au jugement, les enfants se connaissant très bien entre eux puisqu'ils vivaient ensemble, Korczak estimait qu'il leur était finalement beaucoup plus facile qu'aux éducateurs de connaître objectivement le bien-fondé de leurs plaintes. Les 99 premiers articles du code excusaient ou innocentait. Les condamnations commençaient à l'article 100 et la répression commençait à l'article 500, avec la publication de la sanction, sa communication à la famille et enfin la suspension des droits civiques. Dans les dix premiers articles, le tribunal renonçait même au jugement. Jusqu'au 99^e, l'acquittement était prononcé pour toutes les raisons possibles, y compris à titre exceptionnel.

Un diagramme représentant la courbe des sentences permettait de visualiser aussi bien l'évolution de chaque enfant, que la « santé morale » de l'établissement. Si le tribunal avait rendu quatre jugements selon l'article 100, six selon l'article 200 et un selon l'article 400, la courbe de la semaine soigneusement affichée sur le tableau se situait à 2 000, en bon indicateur du climat de l'établissement.

Les catégories citoyennes

À son arrivée, chaque nouveau pupille avait un tuteur qui s'occupait de lui pendant un an pour le mettre au courant du fonctionnement et des règles de vie à l'intérieur de l'orphelinat. Au bout d'un mois, il était soumis à un vote pour que les autres enfants expriment leur opinion à son sujet. À la fin de la première année, après un autre vote, on lui attribuait une catégorie civique. En janvier de chaque année ceux qui voulaient en changer pouvaient faire appel au Tribunal de réhabilitation, composé de dix enfants et d'un éducateur.

Il y avait quatre qualifications citoyennes plus celle des « Novices » :

1. « Citoyen » ou « Camarade » ;
2. « Habitant » ;
3. « Habitant indifférent » ;
4. « Arrivant encombrant ».

La première catégorie d'enfants était celle qui permettait d'avoir le plus de responsabilités. La dernière donnait un titre un peu lourd à porter, sans doute à dessein, pour inviter les enfants à s'intégrer. Celle des « Novices », correspondait à un statut spécial accordé aux nouveaux venus pendant la première année de leur séjour.

Rien n'était figé. Les enfants pouvaient monter en grade ou au contraire redescendre au bas de l'échelle, très rapidement, en fonction de leur conduite. Pour chaque catégorie en effet, le total des articles délivrés par le Tribunal ne devait pas dépasser un certain nombre, sans quoi la rétrogradation à la catégorie inférieure était immédiate. Les deux catégories inférieures ne pouvaient pas avoir de représentants au Parlement, ni assumer de tutorat et on ne leur demandait pas d'assumer des tâches de responsabilité (encadrement des excursions, etc.). Au contraire, les deux meilleures

donnaient droit à certaines prérogatives et à certains privilèges comme de pouvoir être élu Député.

Cette catégorisation peut surprendre. Mal gérée, elle pourrait sans doute être désastreuse. Qu'en disent les anciens pupilles ? Et bien quelques-uns s'en plaignaient ! L'un d'entre eux, Jacques Dodiuk, qui nous a quittés cette année, était contre ce système qui le choquait. Resté deux ans en catégorie 4, il a réussi à être admis à la 3^e, où, après une période de rétrogradation, il est resté jusqu'à la fin de son séjour. Pour autant, il ne s'en est jamais trouvé pénalisé ou culpabilisé, et cela est resté absolument sans aucun effet sur le déroulement de son séjour, ses rapports avec tous et au final son bonheur à vivre chez Korczak. Plutôt bagarreur et turbulent, Dodiuk n'était tout simplement pas intéressé, ni pressé de rejoindre l'élite des enfants, selon ses termes, et cela ne l'a pas empêché de devenir un artisan émérite et de réussir sa vie.

Falska expliquait¹⁰ : « Les qualifications citoyennes entraînent à connaître les dures lois de la vie qui obligent tout un chacun à devoir supporter les conséquences de sa conduite et de ses actes. Elles apprennent à se hisser péniblement vers le haut, échelon par échelon. Elles apportent les joies de la victoire et l'expérience d'une reconnaissance sociale justifiée par des efforts et des qualités personnelles. Elles mettent en garde en rappelant qu'on peut retomber à tout moment, et elles redonnent foi en la possibilité d'une nouvelle victoire. »

Le Parlement des enfants

Accueillir et encadrer les enfants de façon républicaine, leur rendre justice et leur apprendre à gérer leurs conflits c'était déjà beaucoup, surtout à l'époque. Le succès était là, les deux établissements marchaient très bien, l'ambiance y était joyeuse. Il devenait possible d'aller plus loin encore et d'amener les plus grands à s'impliquer aussi dans la gestion collective de l'établissement.

Voici comment Korczak présentait l'idée du nouveau parlement : « Comme tout le monde, nous avons longtemps cherché et fait divers essais [...] jusqu'au jour où l'une de nos expériences a mieux réussi que les autres. Nous les adultes nous savons beaucoup de choses au sujet de l'enfant mais nous pouvons nous tromper. L'enfant, il sait bien, lui, s'il se sent bien ou mal. Nous nous sommes donc dit que les enfants pouvaient gouverner eux-mêmes. S'ils gouvernent bien, ils s'en trouveront bien, s'ils gouvernent mal, ils s'en trouveront mal et ils apprendront à mieux gouverner. Du coup ils apprendront à bien gouverner, ils seront donc prudents, car ils voudront que tout se passe au mieux pour eux. [...] Nous allons élire un parlement. Ce sont les enfants eux-mêmes qui choisiront leurs députés. Ce sont les enfants eux-mêmes qui voteront. »¹¹

Cette nouvelle institution a été appelée *Parlement* dans le premier orphelinat (Dom Sierot) et *Conseil d'autogestion* dans le second (Nasz Dom) et elle a été respectivement mise en place dans les deux établissements **en 1919 et en 1921**, dans chaque cas après que les autres dispositifs cogérés aient fait leurs preuves et non sans avoir essuyé un premier échec (raconté dans *Comment aimer un enfant, op. cit. pp 321-325 et 343-344*).

Les représentants des enfants approuvaient ou rejetaient les nouvelles lois et fixaient les dates des jours de fête. Le parlement avait un regard sur toute la vie de

¹⁰ Falska, op. cit.

¹¹ « Le parlement et le tribunal » (« Sejm i Sad »), Janusz Korczak, Warszawa 1921 in *Nasz Dom, 1919-1989*, brochure éditée pour le 70^e anniversaire de l'établissement, Warszawa 1989, pp. 39-41

l'établissement sur le plan des activités ludiques, sportives ou culturelles. Constitué de 10 députés enfants élus (20 à Nasz Dom), il se réunissait une fois par semaine. Un seul adulte était prévu et nécessaire : le président-secrétaire-éducateur qui représentait l'équipe éducative et le conseil pédagogique. Siéger au parlement représentait une responsabilité importante pour les enfants. Les décisions étaient votées avec les cartes plébiscitaires (plus, moins ou zéro) et à bulletins secrets dans les cas importants. Pour se faire aider dans sa tâche ou pour les problèmes trop compliqués, le parlement nommait des commissions : commission de vérification de la propreté des casiers, commission chargée des livres scolaires, commission du budget, etc.

Au début, seuls les meilleurs éléments étaient éligibles, mais, dans un second temps, l'équipe éducative s'est rendue compte que cette démarche était élitiste et privait les autres enfants d'une possibilité de s'impliquer. Des quotas de représentation pour chacune des catégories « habitants » et « novices » ont alors été institués. Les « arrivants encombrants » et les « habitants indifférents » demeuraient exclus.

Pour terminer un mot de deux dispositifs que l'ONU n'a pas jugé utile d'intégrer à la CIDE... :

Le droit de se bagarrer

Les enfants avaient l'autorisation de régler avec les poings certaines querelles et des conflits mineurs selon certaines procédures. La loyauté était toujours de règle : les combattants devaient être à égalité de poids et de sexe, les armes et les coups dangereux étaient interdits. On tenait un registre des combattants, sur lequel on inscrivait le nom de la personne avec laquelle on voulait se battre et pour quel motif. Ceci devait être fait avant le combat, mais quand des bagarres imprévues éclataient on le faisait lorsqu'elles étaient terminées.

Ce droit au combat éliminait pratiquement toute vendetta incontrôlée. Le résultat était la disparition presque totale de la violence par l'acceptation d'un « contrat social » qui rendait la vie bien plus facile aussi bien aux adultes qu'aux enfants et, qui surtout améliorait leurs rapports. C'était une solution qui renforçait, chez l'enfant, les défenses contre la violence, tout en laissant une « issue » à ses pulsions agressives et aux ressentiments accumulés.

Les paris

C'est un moyen personnel concret et stimulant d'essayer de se dépasser, de remporter une victoire sur soi-même. Les paris sont pris un seul jour par semaine, en tête à tête avec le directeur (Janusz Korczak !). On ne contrôle pas : l'authenticité de ses victoires est le problème de l'enfant lui-même. S'il estime avoir gagné ou perdu, il ne gagne ou ne perd que des bonbons. Les paris sont protégés par le silence (personne n'en parle, jamais !).

Conclusion

On voit que Janusz Korczak estimait que si les enfants avaient des droits inaliénables (protection, nourriture, éducation, enseignement, etc.) ce n'était pas à son avis suffisant en soi, ni pour leur développement individuel, ni pour la société si l'on

voulait faire autre chose que de produire des esclaves ou des êtres immatures. Pour construire le monde plus libre, plus juste et plus humain que chacun appelait de ses vœux, il était primordial selon lui de commencer par reconnaître des droits positifs d'expression et de participation aux enfants et à leur donner dès le plus jeune âge la possibilité concrète de les exercer dans leurs milieux de vie.

Mais bien plus que cela, en grand témoin de son temps, confronté aux difficultés de son pays nouvellement indépendant à échapper à la corruption, à la dictature et aux prévisibles répétitions de l'Histoire, Korczak nous pressait d'apprendre **par l'exemple et de façon institutionnelle** aux enfants à faire l'expérience de la citoyenneté, à exercer leur jugement et à régler leurs conflits autrement que dans la violence. Sur le plan individuel, il y voyait là de formidables outils pour soutenir le développement personnel et l'autonomisation de l'enfant. Sur le plan collectif, une telle initiation leur permettait de comprendre l'intérêt de la démocratie et ses valeurs, et donc de pouvoir la défendre à leur tour.

Ses deux établissements ont fonctionné sur ce modèle avec succès pendant trente ans pour le plus grand bonheur de ses bénéficiaires. Korczak est mort assassiné en 1942. Il a fallu attendre cinquante ans pour que la CIDE affirme l'importance des droits actifs des enfants. Aujourd'hui, si presque tous les États du monde se sont engagés à les mettre en application, on constate que ces droits sont encore loin d'être entrés dans toutes les pratiques.

Construire de beaux locaux pour accueillir des enfants, cela, on sait très bien le faire. Les protéger c'est une autre affaire. Si des progrès importants ont été faits dans bien des domaines, il reste beaucoup à faire tant l'approche institutionnelle reste bornée entre les deux écueils que sont d'une part la détection des seules maltraitances visibles, qui peut passer à côté des plus destructrices d'entre elles, et l'interventionnisme autoritaire préférant séparer les familles plutôt que de mobiliser les moyens nécessaires à leur prise en charge collective, avec des mesures de placement d'enfants trop souvent discutables et abusivement prolongées. On peut supposer que l'approche institutionnelle de la Protection de l'enfance reste limitée par des représentations idéologiques sur le rôle de la mère et l'autorité parentale avec une prise en compte encore très restrictive des droits de l'enfant. La protection de l'enfance sera beaucoup plus efficace quand elle saura s'appuyer sur les enfants eux-mêmes, c'est-à-dire sur leurs droits et capacités à s'exprimer et à faire entendre leur voix, en application des articles 12 à 17 de la Convention des droits de l'enfant. Mais intégrer les enfants à la vie sociale et politique en tant que citoyens, prendre en compte leur avis pour tout ce qui les concerne et leur reconnaître des possibilités de représentation est un chantier **autrement plus difficile**, qui exige une profonde évolution des mentalités et du regard que nous portons en tant qu'adultes sur les enfants.

C'est à cela que Korczak et ses collègues se sont attaqués avec talent et passion dès le début du XXe siècle. Ils y ont consacré leur vie, non par sacrifice, mais parce qu'ils pensaient qu'il était indispensable d'y parvenir pour tenter de rompre le cycle de la violence, de la haine et de la guerre. Ils l'ont fait en tant que praticiens, en tant que travailleurs sociaux, sans jamais chercher à donner de leçons ni à produire de méthodes.

Il faut donc encourager et soutenir tous ceux qui, sur le terrain, prennent à leur tour le relais pour reconnaître le droit de l'enfant à s'exprimer et à prendre des décisions dans le domaine de sa propre vie – domaine où il est le meilleur expert.

Cf. Maryna Falska : « Si on reconnaît ainsi le droit de l'enfant à s'exprimer et à prendre des décisions dans le domaine de sa propre vie – domaine où il peut être considéré comme un expert, ce n'est pas par la bonne volonté de l'éducateur. Ce n'est pas non plus par d'éventuels renoncements brumeux et éphémères de l'éducateur. C'est

simplement parce que [dans un climat de confiance et pour peu que l'on aime et respecte les enfants dont on a la charge, NDT] ce droit s'impose et se consolide mécaniquement en dehors de l'éducateur. Lentement, progressivement, à partir des besoins de la vie de tous les jours. »¹²

Bernard Lathuillère, 9 décembre 2004

¹² Falska, op. cit.